

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CAPMARTIN Marion, CASAGRANDA Stéphane, DELTORT Marie-Anne, EPRINCHARD Michel, GARIBAL Christine, GLADIN Nathalie, LOUIS Renaud, PHARAMOND Nicole.

Excusés : BIBAL Laurence, CAYRE Jérôme, MOULY Caroline, MOULY Philippe (procuration à ISSALY Jean-Pierre), FILHOL Anthony.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

**Délibérations** :

- Approbation du PV du 30 septembre 2021
- Désignation du maître d'œuvre - projet de Résidence senior
- Avenant Marché pour le lot désamiantage – projet de Résidence senior

**Délibération n° 2021-77 - Fonctionnement des assemblées**  
**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.  
CAPMARTIN Marion est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Délibération n° 2021-78 - Fonctionnement des assemblées**  
**Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 qui a été envoyé à chaque membre.  
Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**Décisions du Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- Bon de commande à G-BOIS pour un montant de 1 580,40 euros pour le remplacement de la porte des vestiaires.
- Bon de commande à SOLID SYSTEM pour l'installation d'un digicode au portail du parking La Peyrade pour un montant de 658,48 euros.
- Bon de commande à UNICOR pour l'achat d'une débroussailleuse avec batterie pour un montant de 1 026,80 euros.
- Bon de commande à CAVALIER AT2P pour la clôture de la châtaigneraie de Vèzes pour un montant de : 2 606 euros

**Délibération n° 2021-79 – Commande publique**  
**Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Résidence Sénior**

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021**

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commande entre la Commune et la SMCH (Sud Massif Central Habitat) pour la répartition des charges a été créé.

Monsieur le Maire indique que la SMCH, Coordonnateur du groupement de commande, a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la résidence Sénior. Trois entreprises ont remis une offre.

Après analyse des propositions, l'Atelier TRIADE a fourni la meilleure offre pour un montant de 71 825 € HT.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de l'atelier Triade pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'un montant de 71 825 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

<b>Délibération n° 2021-80 – Commande publique Immeubles avenue du Ségala - Attribution du Marché Désamiantage</b>
--

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition des deux immeubles Tighlit et Pailhasse dans le prolongement des 2 hôtels avenue du Ségala dont la commune est propriétaire. Il rappelle par délibération du 30 septembre le lot désamiantage concernant les 2 hôtels a été attribué. Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'acquisition des deux derniers immeubles sus-mentionnés, après consultation, l'entreprise 2DSO a soumis une offre d'un montant de 69 690 euros HT pour le lot désamiantage pour l'ensemble des bâtiments.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité d'attribuer le marché pour les travaux de désamiantage à 2DSO pour un montant de 69 690 euros HT ;
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement du marché ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.